
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 20 novembre 2017 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, Conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, Conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Céline Pelletier, chargée de communications
M. Guy Matte, régisseur - sports et loisirs

Étaient aussi présents :

Mme Rose-Andrée Hubbard, représentante du PDQ 39
Mme Julie Bessette, représentante du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ quinze (15)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du nouveau conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel de direction. Elle souligne également la présence des représentants du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 442

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 20 novembre 2017, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 20 novembre 2017, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la Mairesse.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, remercie la population de Montréal-Nord, au nom de toute l'équipe, de leur avoir accordé sa confiance :

« Au cours des 4 prochaines années, nous allons poursuivre le travail qui a été entamé au cours des 18 derniers mois, notamment sur les 3 grandes priorités, soit Jeunesse, Développement économique et Habitation et le tout, bien sûr, en continuant d'investir dans nos infrastructures, dans nos parcs et dans nos espaces publics, pour les familles également, et les aînés. Alors nous sommes très heureux d'être parmi vous ce soir et pour entamer ce mandat de 4 ans à vos côtés. »

Mme Black souligne l'association récente entre l'Arrondissement et SOVERDI pour la plantation de 400 arbres sur des terrains privés de l'arrondissement dans le cadre d'un plan d'action qui vise à augmenter l'indice de canopée.

Mme Black souligne la tenue, par la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN), de la 5^e édition du Gala Élite qui met en lumière le savoir-faire des gens d'affaires de Montréal-Nord.

Elle mentionne également avoir eu le privilège d'accueillir les membres de l'équipe de flag-football, les Béliers de Montréal-Nord, qui a remporté la première Édition du tournoi régional de flag-football (LCFNFL), décrochant ainsi une participation au tournoi national de flag-football qui aura lieu à Ottawa à l'occasion du match de la coupe Grey.

Finalement, elle invite les élus à signer le Livre d'Or de l'arrondissement, comme le veut la tradition.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 15.

M. Louis Langevin

Programme de ruelles vertes et remise de parcelles de terrains aux propriétaires riverains
Saillies dans les rues et espaces de stationnement disponibles

M. Roger Trépanier

Aménagements de mobiliers urbains près de 60 sites d'arrêt d'autobus
Création d'un Conseil des aînés pour l'arrondissement

M. Gino Montanaro

Installation de dos d'âne sur la rue Louis Francoeur
Dépôt d'une pétition

M. Carl Rodrigue

Obtention d'un permis pour un mur de soutènement

M. Paul Champagne

Publicité des débats lors de la période électorale
Disponibilité des nouveaux élus

M. Yvon Audette

Collecte des résidus verts

M. Pierre Lacombe

Échéancier des interventions sur les berges de la rivière des Prairies

Fin de la période de questions à 19 h 50.

CA17 10 443

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 10 444

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 septembre 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1170217014

CA17 10 445

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 octobre 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1170217015

CA17 10 446

Approuver le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 13 septembre 2017.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 13 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1173602015

CA17 10 447

Adjuger à Axor Experts-Conseils inc, au montant maximal de 423 406,94 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à SNC-Lavalin inc., au montant maximal de 457 571,76 \$, taxes incluses, pour le contrat 2, pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaires d'une durée maximale de 24 mois et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.

Appel d'offres 1010 / Contrat 1 - 6 soumissions - Contrat 2 - 6 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à AXOR Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, au montant maximal de 423 406,94 \$, taxes incluses, le contrat 1010 no 1 pour des services professionnels requis en ingénierie multidisciplinaires pour les besoins de l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et AXOR Experts-Conseils inc.;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1174383007

CA17 10 448

Adjuger à Axor Experts-Conseils inc, au montant maximal de 423 406,94 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à SNC-Lavalin inc., au montant maximal de 457 571,76 \$, taxes incluses, pour le contrat 2, pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaires d'une durée maximale de 24 mois et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.

Appel d'offres 1010 / Contrat 1 - 6 soumissions - Contrat 2 - 6 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, au montant maximal de 457 571,76 \$, taxes incluses, le contrat 1010 no 2 pour les services professionnels requis en ingénierie multidisciplinaires pour les besoins de l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et SNC-Lavalin inc. ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1174383007

CA17 10 449

**Adjuger à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 44 301,02 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement des équipements techniques de la salle Oliver Jones de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.
Appel d'offres 17-16467 / 2 soumissions**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 44 301,02 \$, taxes incluses, le contrat 17-16467 pour le remplacement des équipements techniques de la salle Oliver Jones de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1175190008

CA17 10 450

Approuver la prolongation du contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 25 000 \$, pour les services de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 21 novembre 2017 au 28 février 2018.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée la prolongation du contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 25 000 \$, pour les services de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 21 novembre 2017 au 28 février 2018 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1157161002

CA17 10 451

Autoriser une dépense additionnelle de 3 491,85 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 2017-103 octroyé à Axia Services inc. pour le service de gardiennage aux bibliothèques Belleville, Yves-Ryan et de la Maison culturelle et communautaire, pour une période de 6 semaines, du 21 novembre au 30 décembre 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 21 681,41 \$ à 25 173,26 \$, taxes incluses.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 3 491,85 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 2017-103 octroyé à Axia Services inc. pour le service de gardiennage aux bibliothèques Belleville, Yves-Ryan et de la Maison culturelle et communautaire, pour une période de 6 semaines, du 21 novembre au 30 décembre 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 21 681,41 \$ à 25 173,26 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1176798005

CA17 10 452

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et 9362-8857 Québec inc. (Arctic de Montréal-Nord) et accepter une somme minimale de 10 000 \$, pour la saison de hockey Junior AAA 2017-2018, pour la location des installations de l'aréna Garon et les services connexes offerts par l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et 9362-8857 Québec inc. (Arctic de Montréal-Nord), pour la saison de hockey Junior AAA 2017-2018 ;

QUE soit acceptée une somme minimale de 10 000 \$, pour la location des installations de l'aréna Garon et les services connexes offerts par l'arrondissement ;

ET QUE cette recette soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1171280004

CA17 10 453

Accorder une contribution financière de 12 016 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) pour la réalisation de l'événement du lancement régional de la Caravane Régionale de l'entrepreneuriat (CRE) qui a eu lieu le 8 septembre 2017 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 12 016 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) pour la réalisation de l'événement du lancement régional de la Caravane Régionale de l'entrepreneuriat (CRE) qui a eu lieu le 8 septembre 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177408003

CA17 10 454

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Nos jeunes à Cœur afin de soutenir la participation de l'équipe de flag-football « Les Béliers de Montréal-Nord » (11-12 ans) à un tournoi national qui aura lieu du 20 au 22 novembre à Ottawa dans le cadre des célébrations de la coupe Grey.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Nos jeunes à Cœur afin de soutenir la participation de l'équipe de flag-football « Les Béliers de Montréal-Nord » (11-12 ans) à un tournoi national qui aura lieu du 20 au 22 novembre à Ottawa dans le cadre des célébrations de la coupe Grey ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1176145003

CA17 10 455

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Parole d'excluEs pour un projet spécial « 5^e Rendez-vous nord-montréalais sur l'accès à l'alimentation » qui aura lieu les 23 et 24 novembre 2017 à l'école Calixa-Lavallée.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Parole d'excluEs pour son projet spécial « 5^e Rendez-vous nord-montréalais sur l'accès à l'alimentation » qui aura lieu les 23 et 24 novembre 2017 à l'école Calixa-Lavallée ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1176145004

CA17 10 456

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez Rouge de Montréal qui aura lieu du 1^{er} au 31 décembre 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez Rouge de Montréal qui aura lieu du 1^{er} au 31 décembre 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1173848037

CA17 10 457

Approuver un nouveau projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé pour la réalisation du projet « Art éphémère - Habillage des clôtures » de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI), dans le cadre du projet urbain Corridor vert des 5 écoles, prolongeant la réalisation du projet au 1^{er} juillet 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le nouveau projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé pour la réalisation du projet « Art éphémère - Habillage des clôtures de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI), dans le cadre du projet urbain Corridor vert des 5 écoles, prolongeant la réalisation du projet au 1^{er} juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1170217012

CA17 10 458

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Connexion Compétence ».

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Connexion Compétence ».

Adopté à l'unanimité.

20.11 1177408001

CA17 10 459

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1177408002

CA17 10 460

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre et au 31 octobre 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 septembre et au 31 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1173848033

CA17 10 461

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre et au 31 octobre 2017.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre et au 31 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1173848034

CA17 10 462

Autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 149 928,63 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais, de l'action en dommages et travaux additionnels intentée par E2R inc. et approuver une dépense additionnelle de 115 037,95 \$ dans le cadre du contrat 915 pour la fourniture et l'installation d'un drain français et la décontamination des sols pour le bâtiment situé au 10660, boulevard Saint-Michel.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé le règlement hors Cour pour la somme de 149 928,63 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais de l'action en dommages et travaux additionnels intentés par E2R inc. dans le cadre du contrat 915 pour la fourniture et l'installation d'un drain français et la décontamination des sols pour le bâtiment situé au 10660, boulevard Saint-Michel ;

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 115 037,95 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 NTA1134383016

CA17 10 463

Autoriser une dépense additionnelle de 10 004,95 \$, taxes incluses, pour les frais de copies des imprimantes Toshiba et Sharp pour l'année 2017.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 10 004,95 \$, taxes incluses, pour les frais de copies des imprimantes Toshiba et Sharp pour l'année 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1174142012

CA17 10 464

Entériner une dépense totale de 114,98 \$, taxes incluses, auprès de L'Ami des Fleurs (1991) inc., pour l'achat de fleurs dans le cadre de diverses activités des élus et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Mme Chantal Rossi déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense totale de 114,98 \$, taxes incluses, auprès de L'Ami des Fleurs (1991) inc. pour l'achat de fleurs dans le cadre de diverses activités des élus ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1173848032

CA17 10 465

Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de « Règlement RGCA18-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2018 ».

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA18-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2018 ;

ET QUE soit présenté le projet de Règlement RGCA18-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2018.

40.01 1174848025

CA17 10 466

Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de « Règlement RGCA17-10-0012 régissant les ventes-débarras ».

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA17-10-0012 régissant les ventes-débarras ;

ET QUE soit présenté le projet de Règlement RGCA17-10-0012 régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord qui a été remis aux membres du conseil.

40.02 1177040020

CA17 10 467

Donner un avis de motion, présenter et adopter le premier projet de « Règlement R.R.1562.041 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les ventes-débaras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures ».

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.041 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les ventes-débaras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures ;

ET QUE soit présenté le premier projet de Règlement R.R. 1562.041 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les ventes-débaras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.041 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les ventes-débaras, les bâtiments accessoires, les abris d'auto temporaires et les clôtures ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1177161008

CA17 10 468

Adopter le premier projet de résolution PP-030 afin d'autoriser la démolition des immeubles existants, l'opération cadastrale et la construction d'un bâtiment multifamilial de 10 étages pour le bâtiment situé au 4155, boulevard Industriel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-030 visant à autoriser la démolition des bâtiments existants, l'opération cadastrale et la construction d'un bâtiment multifamilial de 10 étages situé au 4155, boulevard Industriel, lots 1 412 527 et 3 009 861 du cadastre du Québec, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

- Déroger à l'article 92 du Règlement de zonage refondu 1562 pour la grille RM21-450 et permettre :
 - Une marge arrière de 5,44 m au lieu de 6 m;
 - Une marge avant secondaire de 2,39 m au lieu de 4,5 m;
 - Une marge latérale 2,01 m au lieu de 4,4 m;
 - Un coefficient d'occupation du sol de 7,25 au lieu de 7;
 - Un taux d'implantation de 65,2 % au lieu de 67 % minimum;
- Déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage refondu 1562 et permettre un nombre de cases de stationnement de 18 cases au lieu de 24 cases;
- Déroger aux articles 93 et 94 du Règlement de zonage refondu 1562 et permettre un balcon en saillie dans la marge à moins de 2 m de la ligne de terrain;

- Déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage refondu 1562 et permettre un pourcentage de maçonnerie inférieur à 80 %, soit :
 - 45% pour la façade principale ;
 - 47% pour le mur arrière ;
 - 49% pour le mur latéral gauche ;
 - 53% pour le mur latéral droit.

et que le revêtement métallique soit composé de panneaux d'aluminium en diamant de couleur Charcoal et Clear anodized.

Toutes les autres dispositions de la réglementation continuent de s'appliquer.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1170576033

CA17 10 469

Adopter le « Règlement RGCA05-10-0008-4 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, les bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de permettre de circuler en tout temps sur une piste cyclable ouverte ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0008-4 modifiant le règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, les bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de permettre de circuler en tout temps sur une piste cyclable ouverte a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours avant la séance ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0008-4 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, les bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de permettre de circuler en tout temps sur une piste cyclable ouverte.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1172577009

CA17 10 470

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le « Règlement RGCA17-10-0007-1 abrogeant le Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels ».

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA17-10-0007-1 abrogeant le Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1160630059

CA17 10 471

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge de recul latérale à 0,67 m au lieu de 1,98 m et l'empiètement du balcon avant dans la marge de recul avant de 2,02 m au lieu de 2 m pour le 11752, avenue Alfred, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge de recul latérale de 0,67 m au lieu de 1,98 m et un empiètement du balcon avant dans la marge de recul avant de 2,02 m au lieu de 2 m ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- à rendre conforme les 2 thermopompes actuelles à l'article 104 du règlement de zonage en vigueur ;
- à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 301 820 du cadastre du Québec, soit le 11752, avenue Alfred.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1170217013

CA17 10 472

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: refuser la modification au PIIA accepté en septembre 2015, au 10507 et 10509, avenue de Paris, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée ne prend aucunement en considération la décision émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme à la séance du 26 septembre 2015 sur le projet initial ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit refusée la demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé le 15 septembre 2015 pour le lot 5 241 921 du cadastre du Québec, soit le 10507 et 10509, avenue de Paris.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1170217016

CA17 10 473

Nommer Mme Pierrette Rancourt à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division du développement social et de l'expertise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, permanente à cet emploi à compter du 21 janvier 2017.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Pierrette Rancourt, matricule 100098659, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division du développement social et de l'expertise (Emploi : 791930 - Poste : 71686), groupe de traitement 6, personnel permanent à cet emploi à compter du 21 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1163384007

CA17 10 474

Titulariser Mme Nathalie Kertland à titre de préposée entretien sports loisirs à la Direction des travaux publics, groupe de traitement 3, permanente à cet emploi à compter du 29 juillet 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit titularisée M^{me} Nathalie Kertland, matricule 336968999, à titre de préposée entretien sports loisirs à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics (Emploi 600470), groupe de traitement 3, permanente à cet emploi à compter du 29 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1173602014

CA17 10 475

Nommer Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante pour la période du 20 novembre 2017 jusqu'au 31 mai 2018.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1174848023

À 20 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 18 décembre 2017.